

**ANNEXE B**  
Information et communications transmises aux intervenants locaux

14 novembre 2007

Lettre aux résidents de Saint-Valentin,  
Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et les environs.

**Objet : Projet Parc Éolien Saint-Valentin**

Chers (ères) résidents (es),

Nous sommes fiers de confirmer que, le 18 septembre 2007, nous avons remis une soumission pour un parc éolien de 50MW (25 éoliennes) dans votre région. Notre soumission a été présentée sous le nom de Venterre, une entreprise formée spécialement pour remettre nos soumissions au Québec. Hydro-Québec Distribution évaluera notre projet dans le contexte de toutes les soumissions reçues le 18 septembre. Suite à l'information rendue publique à l'ouverture des soumissions, il semble qu'Hydro-Québec ait reçu un total de 62 projets pour une capacité totale de 7724MW.

Comme vous le savez probablement, Air Énergie TCI a tenu une séance d'information publique à l'édifice municipal de Saint-Valentin le 7 mai 2007. Les commentaires et opinions reçus, combinés avec les discussions entreprises avec les municipalités et la MRC du Haut-Richelieu, nous a permis de proposer à Hydro-Québec un projet qui reflète la majorité des points de vues qui nous ont été apportés.

Si notre projet est retenu, les municipalités recevront des compensations annuelles de 2 200\$ par MW installé sur leurs territoires respectifs, indexées au plus important de 2% ou de l'IPC. Pour un projet de 50MW(25 éoliennes) ceci représentera un paiement total de 110 000\$ pour la première année et un total minimum de 2 672 750\$ pour les vingt ans anticipés du projet.

Nous continuerons à travailler avec la communauté locale au cours des prochains mois et nous vous tiendrons informés de tout progrès concernant une remise de contrat de la part d'Hydro-Québec. Durant cette période, si vous avez besoin de plus amples informations, nous vous invitons à consulter notre site internet [www.venterre.ca](http://www.venterre.ca) ou rejoignez-nous à partir des contacts suivants.

Stéphane Poirier ; Agent de liaison [stephane.poirier@tcir.net](mailto:stephane.poirier@tcir.net)

Brett O'connor; Dir. des Opérations. [brett.oconnor@tcir.net](mailto:brett.oconnor@tcir.net)

Montreal  
Belfast  
Oxford



Montréal, le 10 Septembre 2009

**Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville**  
**Madame Nancy Trottier**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Objet: Commentaires de Venterre sur le projet de règlement No. 315

Madame Trottier,

Par la présente, Venterre vous transmet certains commentaires relatifs au projet de règlement No. 315 visant à encadrer le développement éolien sur le territoire municipal de St-Cyprien-de-Napierville.

Concernant la première dispositions stipulées à l'Article 2.5.1.17 a), Venterre souhaite souligner qu'une zone d'exclusion de 2 000 m autour des limites de propriétés d'usage résidentiel, commercial et récréotouristique serait significativement compromettante pour tout développement potentiel de projet éolien. En général, les réglementations actuellement en vigueur au Québec prescrivent plutôt des zones d'exclusion distinctes pour les éléments du territoire, notamment les périmètres d'urbanisation, les résidentes permanentes et les immeubles protégées.

Le tableau ci-dessous présente quelques réglementation actuellement en vigueur à proximité de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

Élément du territoire	MRC des Jardins-de-Napierville	MRC du Haut-Richelieu	MRC de Rouville
Périmètres urbains	2 000 m	1 000 m	1500 m – 2000 m
Résidences	750 m	750 m	600 m
Immeubles protégés	2 000 m	875 m	750 m

Les enjeux majeures reliés à la présence d'éoliennes à proximité de zones habitées sont généralement attribués à l'émission de bruit. Afin de guider l'évaluation des effets sonores, le MDDEP s'est doté de la note d'instruction 98-01 (révision juin 2006), qui recommande des niveaux maximum de bruit de sources fixes (telles des éoliennes) pour des zones habitées. Ainsi, les niveaux sonores produits par le parc éolien, à un point de réception donné, ne doivent pas excéder 45 dBA le jour et 40 dBA la nuit. Généralement, une distance de l'ordre de 500 m d'un groupe d'éolienne est suffisant afin de respecter cette norme et ainsi éviter la nuisance.

Venterre souhaite également mentionner qu'il aurait été pertinent que la disposition concernant les largeurs de chemins (articles 2.5.1.17 e) et 2.5.1.17 f)) prennent en considération la nécessité d'excéder 7,5 m dans les courbes pendant la phase de construction. Cette disposition permettrait de réduire les longueurs de chemins à construire afin d'accéder aux sites des éoliennes. De plus, la restauration des chemins devrait s'effectuer selon une entente préalable avec le propriétaire.

De plus, nous désirons souligner que nous croyons que la mise en place des dispositions mentionnés ci-dessus seraient contraire à l'esprit du document "*Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne (2007)*". Par l'entremise de ce document, le gouvernement demande au milieu municipal de favoriser la mise en valeur du potentiel

éolien de son territoire d'une manière qui respecte les particularités du milieu et qui contribue à l'acceptabilité sociale de cette filière énergétique.

Venterre demeure à votre disponibilité afin de discuter plus en détails des enjeux reliés à l'implantation d'éoliennes en milieux urbains et agricoles et de l'impact qu'aurait un tel règlement sur le développement de nos projets.

Veillez agréer, Madame Trottier, nos salutations distinguées.

Stephane Poirier  
Agent de liaison  
TCI Renewable

Julie Turgeon, ing.  
Canadian Hydro Developers Inc





Montréal, le 28 octobre 2009

**L'international de Montgolfières du Haut-Richelieu**  
**Monsieur Martin Baccichet**  
**5, Chemin de l'Aéroport**  
**Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec**  
**J3B 7B5**

Objet: Réponses aux questions de l'Association des pilotes de Montgolfières concernant le projet du parc éolien de Saint-Valentin

Monsieur Baccichet,

Veillez trouvez ci-joint les réponses aux questions soulevées par l'Association des Pilotes de Montgolfières du Québec concernant l'interrelation potentielle entre les vols de montgolfières et la présence du parc éolien de Saint-Valentin.

Si vous avez d'autres questions plus précisément reliées aux activités de L'international de Mongolfières, svp n'hésitez pas à nous en faire part.

Meilleures salutations,

Stéphane Poirier  
Agént de liaison

**Question 1 :**

**Est-ce qu'une turbulence (vortex) est induite à proximité des éoliennes?**

**Réponse 1 :**

Lorsque le rotor des éoliennes est entraîné par l'action du vent, il se produit un effet de sillage immédiatement sous le vent, en aval de l'éolienne. Le sillage représente une zone où le vent est perturbé de l'ordre d'une centaine de mètres derrière les éoliennes. L'ampleur, la forme et la dimension du panache de perturbation sont déterminées par la vitesse du vent. En raison de l'accroissement des vitesses de vent en fonction de l'altitude, la progression verticale de la zone de perturbation est limitée. Il est estimé que pour l'éolienne qui sera utilisé dans le cadre du projet du parc éolien de Saint-Valentin, le modèle *Enercon E82*, la perturbation horizontale sera négligeable à 1,6 kilomètre en aval.

**Question 2 :**

**Est-ce que le parc éolien de Saint-Valentin aura un effet sur le système de radiocommunication FM, UHF et VHF utilisés par les pilotes de montgolfières?**

**Réponse 2 :**

Les systèmes de communication utilisés par les pilotes sont de type « *mobile* » et sont conçus afin d'être plus robustes que les systèmes fixes étant donné l'environnement changeant dans lequel les utilisateurs se déplacent. De plus, il est reconnu que les liaisons FM sont plus robustes aux interférences que les liaisons AM.

Dans l'éventualité où un des utilisateurs de système de radiocommunication est à l'intérieur des limites du parc éolien de Saint-Valentin, par exemple l'équipe de poursuite, les effets suivants sont anticipés :

- Si le lien opère en VHF et dans le début de la plage UHF, aucune interférence n'est anticipée,
- Si le lien opère dans la zone UHF, il y aurait possibilité d'interférence, bien que ce soit peu probable étant donnée la robustesse des systèmes mobiles.

Il est également peu probable que des interférences se produisent si les utilisateurs des systèmes se trouvent à l'extérieur des limites du parc éolien.

**Question 3 :**

**Serait-ce possible d'avoir un numéro d'urgence à joindre dans le cas d'une collision entre une montgolfière et une éolienne du parc éolien de Saint-Valentin?**

**Réponse 3 :**

Le parc éolien de Saint-Valentin étant situé dans une zone reconnue et populaire pour les montgolfières, Venterre propose les plans de sécurité et d'urgence suivants afin de protéger les utilisateurs de l'espace aérien à proximité des éoliennes. Ce plan sera mis en place en collaboration avec les associations de montgolfières de la région et l'organisation de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu :

Plan d'urgence spécifique à la période de l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu ayant lieu annuellement durant dix jours en août.

- Une entente entre l'organisation de l'*International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu* et Venterre visera à établir une zone de restriction de x km autour des éoliennes dans laquelle il sera interdit d'atterrir. L'information sera transmise aux pilotes par le responsable des envolées, Ballon Master.

- Venterre s'assura de la présence quotidienne d'un responsable de l'opération et de la maintenance du parc éolien pendant les heures de vols, soit de 6h00 à 8h30 et de 18h00 à 20h30. Ce dernier sera prêt à arrêter les éoliennes en cas de danger de collision entre une montgolfière et une éolienne.
- Dans le cas où une montgolfière entre à l'intérieur de la zone de restriction autour du parc éolien, le responsable de l'opération et de la maintenance du parc éolien devra être avisé et arrêtera les éoliennes menaçantes pour la sécurité.
- Le responsable des envolées, Ballon Mater, communiquera avec le responsable de l'opération et de la maintenance du parc éolien s'il prévoit que le vent pourrait amener les vols en direction du parc.
- Les coordonnées des éoliennes et une carte des chemins d'accès seront transmises aux services d'urgence et seront disponibles sur demande aux organisateurs des festivités. Les éoliennes et les chemins seront clairement signalés sur le site du parc éolien.

Plan d'urgence relatif aux montgolfières en vigueur pour toute la durée du Projet du parc éolien de Saint-Valentin.

- Un entente entre les associations de pilotes de montgolfières locales et Venterre afin d'établir une zone de restriction autour des éoliennes dans laquelle il sera interdit d'atterrir et de décoller.
- Dans le cas où un pilote suspecte une possibilité d'entrer à l'intérieur de la zone de restriction convenue, il devra aviser le responsable de l'opération et de la maintenance du parc éolien afin qu'il puisse être prêt à réagir en cas d'urgence.
- Dans le cas où une montgolfière entre à l'intérieur de la zone de restriction, le responsable de l'opération et de la maintenance du parc éolien devra être avisé et arrêtera les éoliennes menaçantes pour la sécurité.
- Les pilotes communiqueront avec le responsable de l'opération et de la maintenance du parc éolien s'ils prévoient que le vent pourrait amener les vols en direction du parc éolien.
- Les coordonnées des éoliennes et une carte des chemins d'accès seront transmises aux services d'urgence. Les éoliennes et les chemins seront clairement signalés et seront disponibles sur demande pour les pilotes.





Le 21 juillet 2010

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous rencontrer, ainsi que Madame Lenoir et Monsieur Daigle, au sujet de notre projet de parc éolien (le « parc éolien St-Valentin ») pour lequel des éoliennes sont prévues dans la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (« Saint-Paul »). J'ai été ravi d'avoir pu visiter Saint-Paul en cette belle journée d'été.

Tel que convenu, cette présente vise à confirmer et rappeler les échanges que nous avons eus lors de notre rencontre, hier, mardi le 20 juillet 2010 à vos bureaux, à Saint-Paul.

Bien que nous disposions d'un avis juridique indiquant que nous pouvons poursuivre notre demande de permis du 3 août 2009 (la « demande ») selon les modalités qui y sont énoncées, j'ai proposé aujourd'hui que Venterre NRG Inc. (« Venterre ») apporte les modifications énoncées ci-après au parc éolien St-Valentin à Saint-Paul.

- Toutes les éoliennes situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul seront aménagées à une distance d'au moins 1000 m des résidences tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous et sur les plans joints;

<b>Numéro de l'éolienne</b>	<b>Distance de la résidence la plus près (m)</b>
28A (partie sud)	1429 m
31A (partie sud)	1005 m
30 (partie nord)	1010 m
32 (partie nord)	1492 m

- Le nombre d'éoliennes à Saint-Paul sera réduit de 6 (ainsi qu'il est énoncé dans la demande en août 2009) à 4 afin d'assouvir les inquiétudes de Saint-Paul; deux éoliennes seront situées dans le secteur nord de Saint-Paul et deux éoliennes seront situées dans le secteur sud de Saint-Paul, ainsi qu'indiqué sur les plans joints.

Ainsi qu'il a été convenu, vous présenterez notre proposition révisée au Conseil le 3 août 2010 pour discussion et approbation. Nous comprenons qu'afin de protéger et de rehausser la collaboration de Saint-Paul et Venterre dans le réalisation du projet, vous, Monsieur le Maire, donnerez votre appui à ce changement au parc éolien Saint-Valentin lors de l'assemblée du 3 août prochain. De plus, j'aimerais mentionner que cette proposition est faite dans un esprit de collaboration et qu'elle ne vise pas d'être interprétée comme l'abandon ou le retrait, par Venterre, de sa demande de permis de

construction datée du 3 août 2009, à moins que l'offre présentée ici (les quatre positions telles que présentées sur les plans ci-joints) soit officiellement approuvée par la municipalité.

Julie Turgeon, notre directrice du projet, assistera à l'assemblée du Conseil et pourra répondre aux questions si nécessaire.

Finalement, je vous réitère que TransAlta Corporation (en tant que société mère de Venterre) a pour pratique de collaborer au sein des communautés dans lesquelles nous avons des projets afin de trouver des occasions propices d'appuyer nos parties prenantes et d'y investir. J'aimerais discuter plus en détails avec vous et le conseil de telles occasions.

J'espère que notre rencontre aujourd'hui marque le début d'une relation nouvelle et positive entre Venterre et Saint-Paul. Ce fut un plaisir de vous rencontrer de nouveau et j'espère avoir l'occasion de vous revoir dans un proche avenir.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.



Jason Edworthy  
Directeur des relations avec les communautés  
Venterre NRG  
Représentante de TransAlta



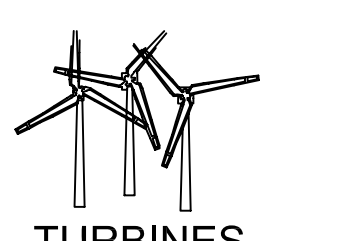
**PLAN PROJET D'IMPLANTATION  
 PARC ÉOLIEN**

Cadastré: PAROISSE DE SAINT-VALENTIN

Circonscription foncière: SAINT-JEAN

Municipalité: SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

Lot(s):  
 34 PARTIES  
 35 PARTIES  
 38 PARTIES



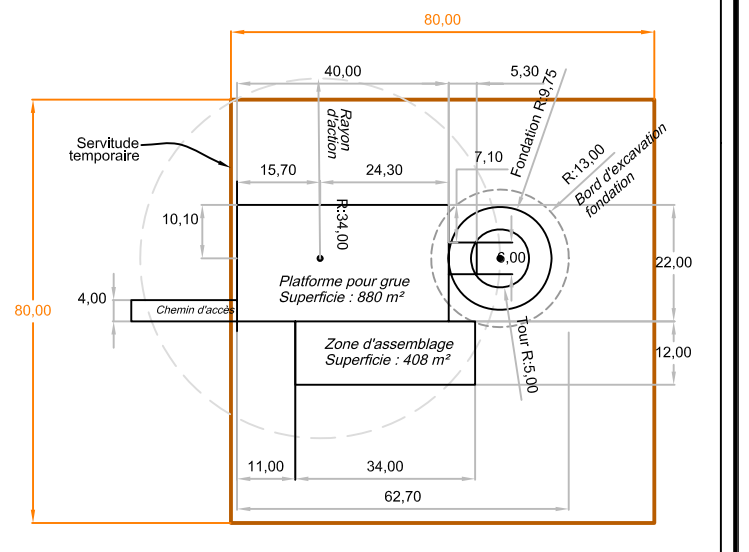
**TURBINES**  
 Nad 83, MTM Zone 8

28A X: 319 414,885 Y: 4 997 511,276  
 31A X: 3219 919,744 Y: 4 997 484,204

**LEGENDE:**

- Ligne admette de distribution d'énergie électrique 450V monophasée
- Poteau H.Q. 480u al. : ● Hauban : —
- Tour HQ : ⊗
- Cable souterrain projeté : —
- Lignes aériennes projetées : —
- Claire : —
- Bossé : —
- Cours d'eau : — ou —
- Centre-ligne de fossé : —
- Centre-ligne chemin agricole existant : —
- Centre-ligne chemin public existant : —
- Haut-Talus : — Bas-Talus : —
- Chemin de Fer C.F.M.G. : —
- Courbe de niveau : —
- Règlement 364-365 : —
- 500m Bâtiement d'élevage : —
- 750m Habitation : —
- 875m Immeuble protégé : —
- 1000m Périmètre d'urbanisation 41 L.M.H.E. : —
- Servitude permanente de fondement : —
- Servitude temporaire de fondement : —
- Servitude électrique : —
- Servitude chemin projeté permanent : —
- Servitude chemin projeté temporaire : —
- Servitude d'hydro-Québec : —
- Servitude diverse : —
- Chemin projeté : —
- Emprise de voie publique ou de chemin de fer sans désignation cadastrale (S.D.C.) : —
- Limite de cadastre et de municipalité : —
- Limite de lot bornant : —

**Aire de travail type :**



**Notes:**


À LA DEMANDE DE: VENTERRE  
 POUR FIN DE: DEMANDE DE PERMIS ET AUTORISATION  
 Recherches: DU 29 JUN AU 3 JUILLET 2009  
 DU 6 AU 10 JUILLET 2009  
 Levé: DU 6 AU 22 MAI 2009  
 DU 18 AU 22 JUN ET 3 JUILLET 2009

Echelle: 1=2000  
 Système de mesure: MÈTRE

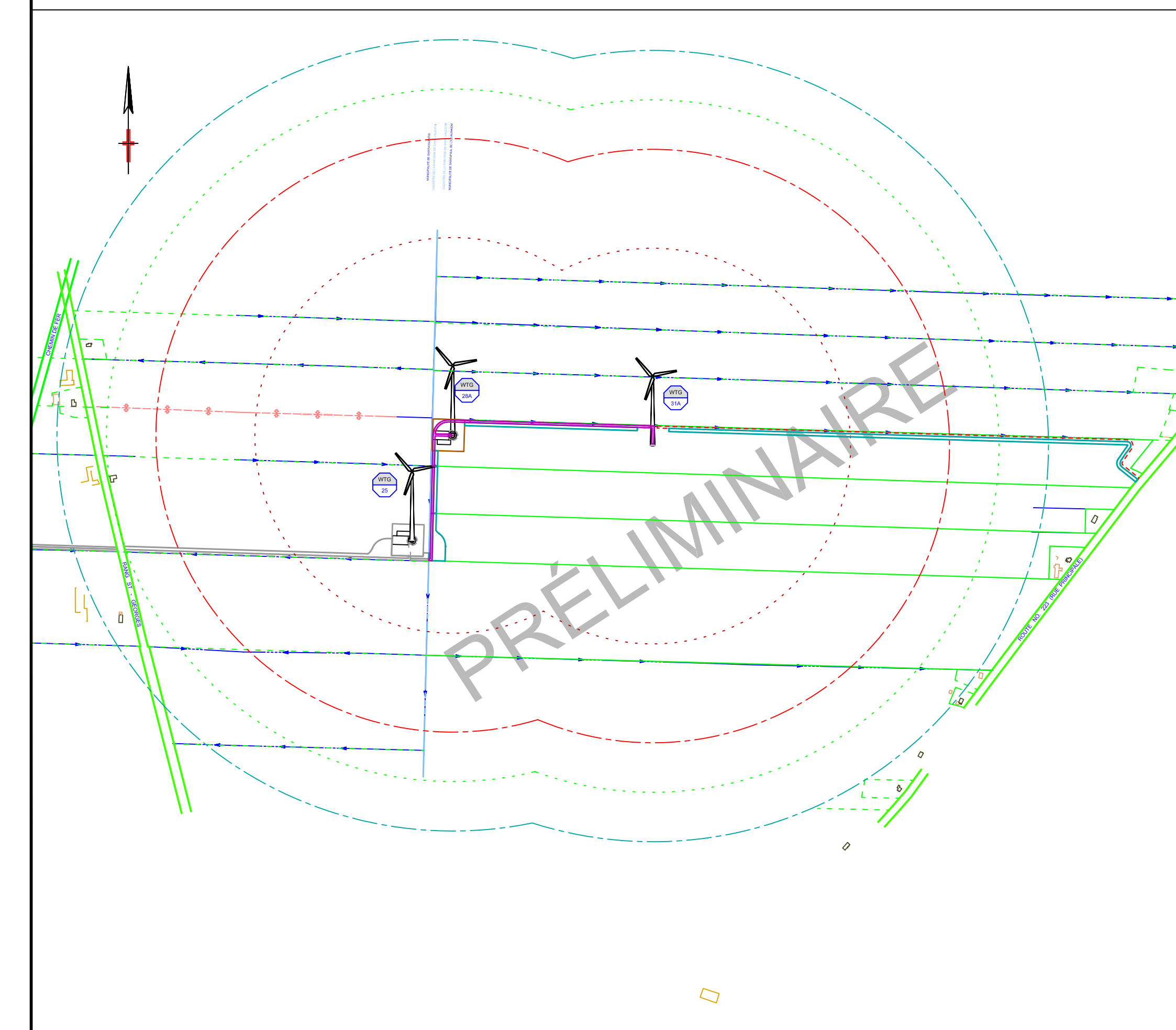
Préparé à: RIMOUSKI, XX MAI 2010  
 Préparé par: MICHEL ASSELIN  
 ARCHITECTE-GÉOMÈTRE

Votre copie de l'original conservé dans mes archives.  
 Certifiée à: 20  
 le: \_\_\_\_\_  
 MICHEL ASSELIN  
 ARCHITECTE-GÉOMÈTRE

Minute: \_\_\_\_\_  
 Dossier: 7322

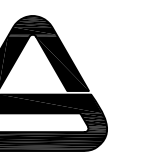


**VUE D'ENSEMBLE** Echelle: 1:10 000



N.B.: Ce document ne doit pas être utilisé ou invoqué à d'autres fins que celle pour laquelle il est émis sans autorisation écrite du soussigné.





**ASSELIN ET ASSELIN**  
 ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES  
 217, Avenue Léonidas Local 3-A  
 Rimouski (Québec) G8L 2T6  
 Téléphone: (418) 724-4477  
 Télécopieur: (418) 725-4779  
 asselin.asselin@tspoom.com

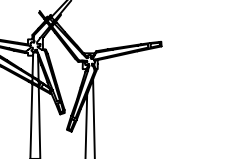
**PLAN PROJET D'IMPLANTATION  
 PARC ÉOLIEN**

Cadastré: PARROISSE DE SAINT-VALENTIN

Circonscription foncière: SAINT-JEAN

Municipalité: SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

Lot(s): 267 PARTIES

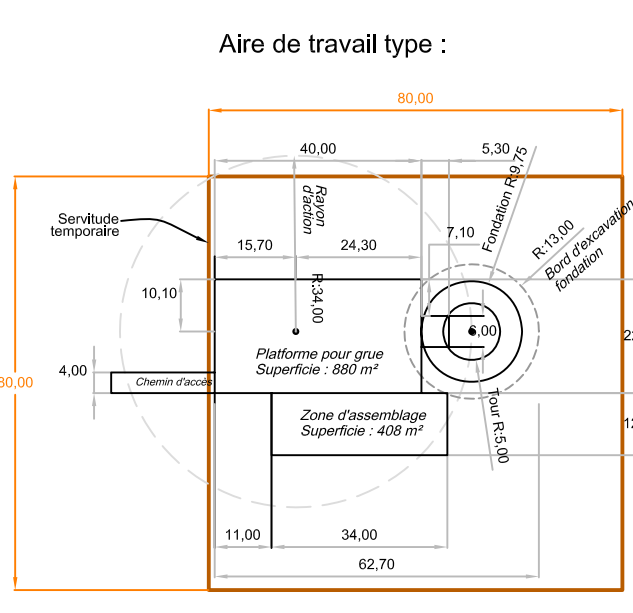


**TURBINES  
 Nad 83, MTM Zone 8**

30 X : 320 092.674  
 Y : 5 001 700.743

**LEGENDE :**

Ligne aérienne de distribution d'énergie électrique et/ou téléphonique :	
Poteau H.O. et/ou al. :	
Tour H.O. :	
Câble souterrain projeté :	
Lignes aériennes projetées :	
Culture :	
Bûché :	
Cours d'eau :	
Centre-Ligne de fossé :	
Centre-ligne chemin agricole existant :	
Centre-ligne chemin public existant :	
Haut-Talus :	
Bas-Talus :	
Chemin de Fer C.F.M.G. :	
Courbe de niveau :	
Règlement 364-365 :	
500m Bâtiment d'élevage :	
750m Habitation :	
875m Immeuble protégé :	
1000m Périmètre d'urbanisation et L.M.U.E. :	
Servitude permanente de l'éolienne :	
Servitude temporaire de l'éolienne :	
Servitude électrique :	
Servitude chemin projeté permanent :	
Servitude chemin projeté temporaire :	
Servitude d'Hydro-Québec :	
Servitude diverse :	
Chemin projeté :	
Emprise de voie publique ou de chemin de fer :	
Sans désignation cadastrale (S.D.C.) :	
Limite de cadastre et de municipalité :	
Limite de lot bornant :	



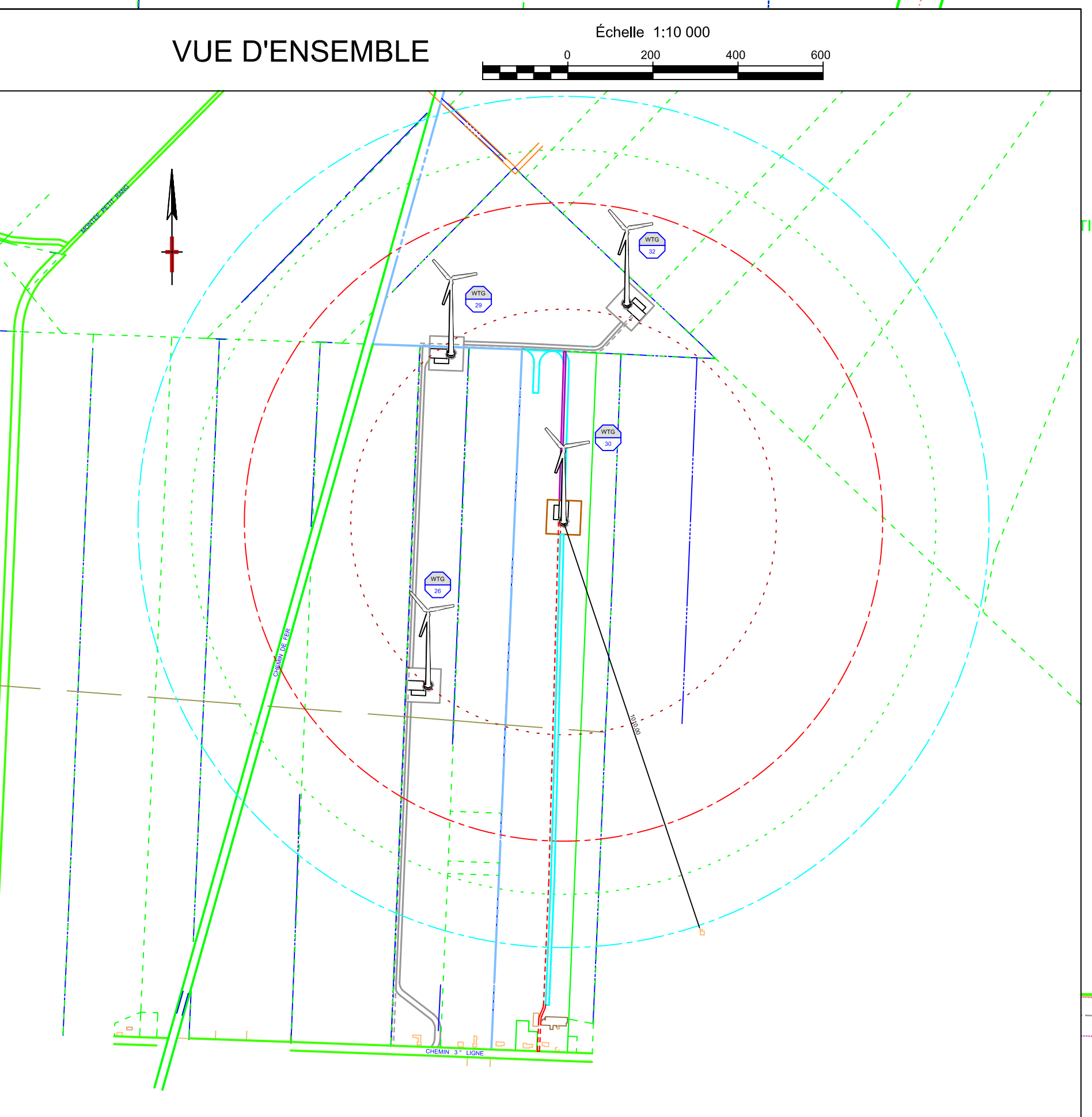

**Notes:**  
 À LA DEMANDE DE: VENTERRE  
 POUR FIN DE: DEMANDE DE PERMIS ET AUTORISATION  
 Recherches: DU 20 JUIN AU 3 JUILLET 2009  
 DU 6 AU 10 JUILLET 2009  
 Levé: DU 6 AU 22 MAI 2009  
 DU 18 AU 22 JUIN ET 3 JUILLET 2009

Echelle: 1=2000  
 50 0 50 100  
 Système de mesure: MÈTRE

Préparé par: RIMOUSKI, 20 JUILLET 2010  
 Préparé par: MICHEL ASSELIN  
 ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

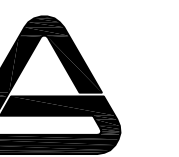
Vale copie de l'original conservé dans mes archives.  
 Certifiée à le  
 MICHEL ASSELIN  
 Arpeuteur-Géomètre

Minute: 1  
 Dossier: 7322 1



N.B.: Ce document ne doit pas être utilisé ou invoqué à d'autres fins que celle pour laquelle il est émis sans l'autorisation écrite du soussigné.





**ASSELIN ET ASSELIN**  
 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES  
 217, Avenue Lombias Local 5-A  
 Rimouski (Québec) G2L 2T5  
 Téléphone: (418) 724-7447  
 Télécopieur: (418) 725-4779  
 assefin.asselin@proton.com

**PLAN PROJET D'IMPLANTATION  
 PARC ÉOLIEN**

Cadastre: **PAROISSE DE SAINT-VALENTIN**

Circonscription foncière: **SAINT-JEAN**

Municipalité: **SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX**

Lot(s):  
**259 PARTIE**

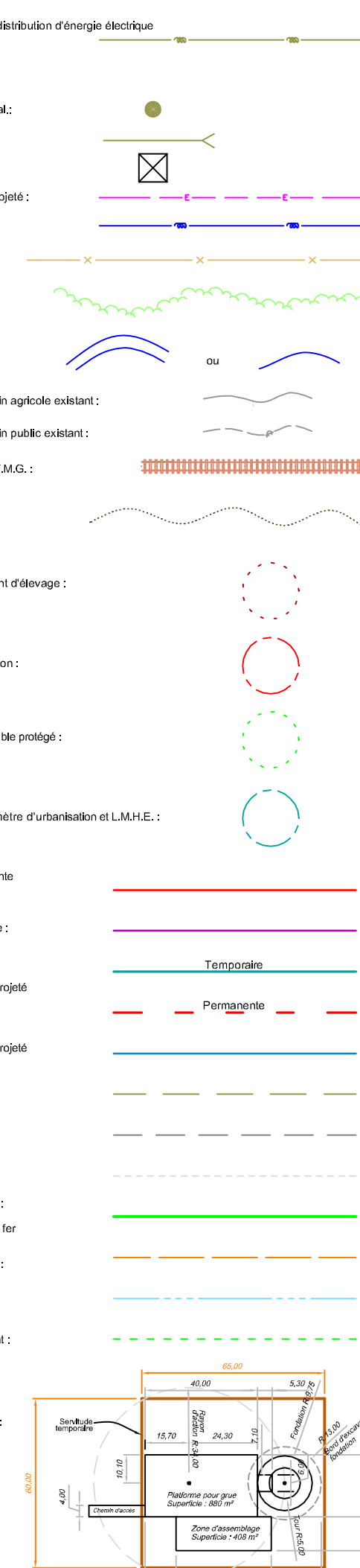
**TURBINE: # 32**



X : 320 241.418  
 Y : 5 002 213.593  
 NAD 83, MTM ZONE 8  
 RÉSEAU SCOPOQ

**LÉGENDE:**

Ligne aérienne de distribution d'énergie électrique  
 Ligne souterraine  
 Poste HT/DT existant  
 Hauteur  
 Tour HT  
 Câble souterrain projeté  
 Ligne souterraine existante  
 Ombre  
 Barré  
 Courbe d'eau  
 Centre ligne chemin agricole existant  
 Centre ligne chemin public existant  
 Chemin de Fer CFM/G  
 Courbe de niveau  
 RCL 500m Barré (éolage)  
 RCL 700m Barré  
 RCL 875m Barré (projet)  
 RCL 1000m Pas de vent d'orientation et L.M.H.E.  
 Servitude d'occupation  
 Servitude électrique  
 Servitude chemin projeté pour l'opération  
 Servitude chemin projeté pour l'entretien  
 Servitude d'entretien  
 Servitude d'eau  
 Chemin projeté  
 Entente de vente  
 Entente de location  
 Sans obligation (indiquée en rouge)  
 Ligne de cadastre existante  
 Ligne de lot borné  
 Aire de travail (g)

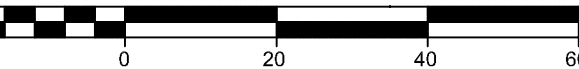


Notes: À LA DEMANDE DE: **VENTERRE**

POUR FIN DE: **DEMANDE DE PERMIS ET AUTORISATION**

Recherches: DU 29 JUILLET 2009  
 DU 8 AU 10 JUILLET 2009  
 Levé: DU 6 AU 22 MAI 2009  
 DU 18 AU 22 JUIN ET 3 JUILLET 2009

Échelle: 1=1000



Système de mesure: **MÈTRE**

Préparé à: **RIMOUSKI, 30 JUILLET 2009**

Préparé par: **MICHEL ASSELIN  
 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

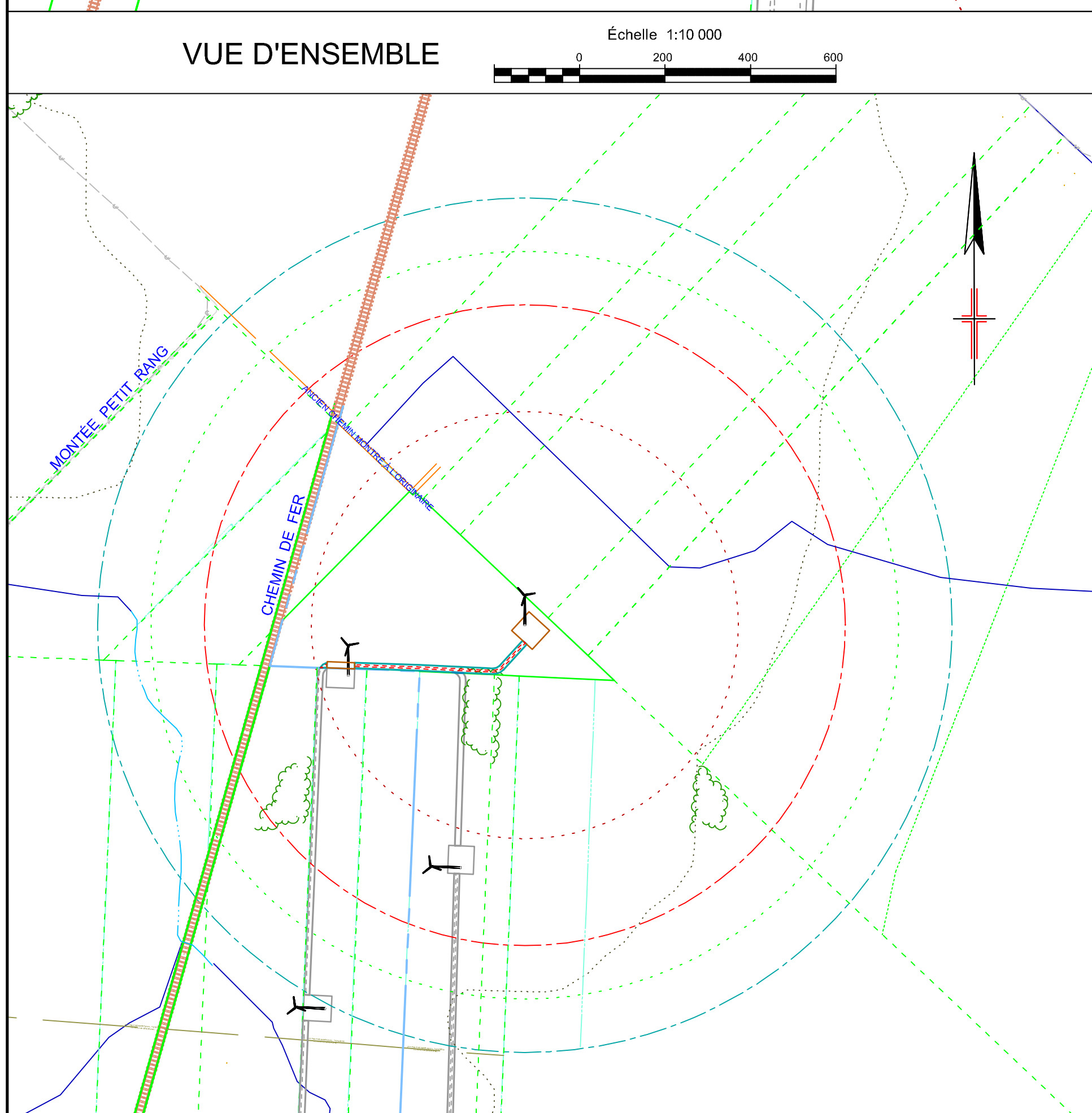

Valeurs copiées de l'original conservé  
 dans mes archives.  
 Certifiée à  
 le ..... 20.....

**MICHEL ASSELIN**  
 Arpenteur-Géomètre

Minute: 5418

Dossier: 7322

**1**  
**1**



N.B. Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système S.C.O.P.C. - MTM (FUSEAU 8) NAD 83

N.B.: Ce document ne doit pas être utilisé ou invoqué à d'autres fins que celle pour laquelle il est émis sans l'autorisation écrite du soussigné.

Montréal, 15 octobre 2010

**Madame Astrid Ammerlaan**  
**Représentante, Comité Don Quichotte**  
[astrid.ammerlaan@gmail.com](mailto:astrid.ammerlaan@gmail.com)

**Objet :** Demande de rencontre avec le comité Don Quichotte

Madame Ammerlaan et membres du Comité Don Quichotte,

Tel que mentionné précédemment, Venterre désire réitérer sa volonté de vous rencontrer ainsi que les autres membres du Comité Don Quichotte afin de vous informer de façon objective des différentes informations techniques et étapes de réalisation à venir du projet d'éolienne à Saint-Valentin.

TransAlta développe ses projets dans le respect des communautés et dans un esprit de transparence et de collaboration avec les citoyens et les parties prenantes concernées. Depuis les premières étapes de développement de ce projet, l'équipe de Venterre est disponible pour les citoyens afin de fournir toute l'information concernant ce projet. Je tiens personnellement à vous assurer que cette disponibilité et ouverture seront préservées pour toute la durée de vie du projet.

En attente d'une réponse positive de votre part pour une rencontre prochaine.

Veuillez accepter, Madame Ammerlaan, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Julie Turgeon".

Julie Turgeon, ing.  
Développement éolien  
TransAlta  
514-567-0051

c.c. Lindsey Moen, TransAlta  
Jason Edworthy, TransAlta

Montréal, 14 octobre 2010

**Monsieur le Maire Gérard Dutil**  
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
959, rue Principale  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
(Québec) J0J 1G0

**Objet :** Étude d'impact du parc éolien de Saint-Valentin

Monsieur le Maire,

Venterre désire rendre disponible l'étude d'impact sur l'environnement du projet du parc éolien de Saint-Valentin. Ainsi, nous demandons la collaboration de la municipalité afin de laisser les documents d'études d'impact sur l'environnement à la disponibilité des citoyens pour consultation à l'hôtel de ville. À ce jour, 5 volumes ont été remis au MDDEP, cependant, un volume 6 présentant des réponses aux questions et commentaires additionnels sera disponible sous peu. Nous vous ferons parvenir un exemplaire du volume 6 suivant sa remise au MDDEP.

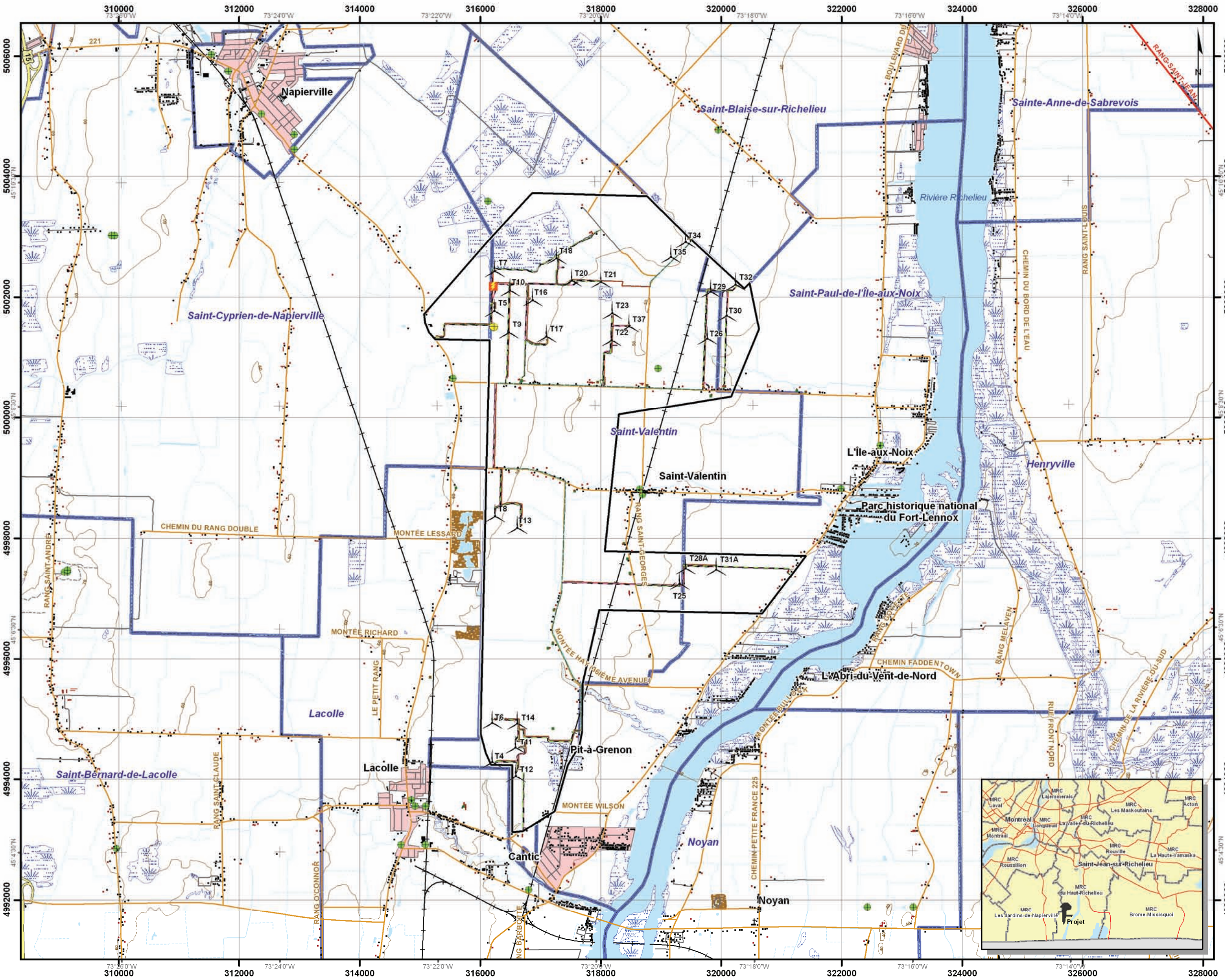
De plus, nous désirons vous préciser que Venterre poursuit son processus d'approbation avec la configuration présentée sur la carte ci-jointe, qui diffère de celle présentée dans les documents d'études. Cependant, l'évaluation des impacts révisée telle que présentée dans le Volume 4 demeure inchangée. Cette configuration est la plus à jour et sera celle qui sera présentée dans le processus du Bureau des audiences publiques sur l'environnement. La réglementation actuellement en vigueur concernant les distances entre les habitations et les éoliennes de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix y est respectée.

Venterre tient à remercier la municipalité de sa collaboration.

Veuillez acceptez, Monsieur Dutil, mes salutations distinguées.

Julie Turgeon, ing.  
Développement éolien  
TransAlta  
514-567-0051





- Légende**
- Éléments du projet**
- Domaine du projet
  - Éolienne (28)
  - Mât de mesure de vent
  - Poste de transformation
  - Chemin d'accès permanent
  - Chemin d'accès temporaire
  - Réseau collecteur souterrain
  - Réseau collecteur aérien
- Autres éléments**
- Habitation
  - Autre bâtiment
  - Bâtiment d'élevage
  - Système de radiocommunication
  - Cimetière
  - Ligne électrique
  - Autoroute
  - Route nationale pavée
  - Route
  - Rue ou chemin
  - Chemin non carrossable
  - Chemin de fer
  - Cours d'eau
  - Cours d'eau intermittent
  - Courbe de niveau (intervalle: 10 m)
  - Limite municipale
  - Agglomération
  - Gravière
  - Milieu humide
  - Plan d'eau



**VENTERRE**  
*Parc éolien de Saint-Valentin*

**CARTE 2.2-3**  
**CONFIGURATION DU PROJET**



**GL**  
 GL Garrad Hassan

8 octobre 2010

Projection: MTM Zone 8, NAD83  
 Sources: BNDT 1:50000, Industry Canada, SIEF, GeoMont, Google Earth 2009, TCI Renewables  
 © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, ministre des Ressources naturelles. Tous droits réservés.  
 © Gouvernement du Québec, 2007 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.



Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Claude Bachand  
Député  
Circonscription fédérale Saint-Jean  
315, rue MacDonald, bureau 117  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3

Monsieur le Député,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 50 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Madame Sylvie Marceau  
Présidente  
Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Valentin  
790, chemin de la Quatrième-Ligne  
Saint-Valentin (Québec) J0J 2E0

Madame,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 50 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Yves Duteau  
Maire  
Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle  
116, rang Saint-Claude  
Saint-Bernard-de-Lacolle (Québec) J0J 1V0

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Madame, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Madame Sylvie Lacroix  
Directrice générale  
Conseil Économique du Haut-Richelieu (CLD)  
315, rue MacDonald, bureau 301  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3

Madame,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Stéphane Billette  
Député  
Circonscription provinciale de Huntington  
528, rue Frontière  
Hemmingford (Québec) J0L 1H0

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Madame Sophie Latour  
Directrice générale  
Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu  
31, rue Frontenac  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7X2

Madame,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Richard Marois  
Président  
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie  
303, rue Duvernay  
Beloil (Québec) J3G 5S8

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Madame Nancy Trottier  
Directrice générale  
Municipalité de Saint-Cyprien de Napierville-  
121, rang Cyr  
Saint-Cyprien-de-Napierville (Québec) J0J 1L0

Madame,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051



Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Mike Rockwood  
Président  
Club Quad Les Patriotes  
240, Saint-Nicolas  
Napierville (Québec) J0J 1L0

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 5,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Michel Lavoie  
Préfet  
MRC Les Jardins-de-Napierville  
1767, Principale  
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Martin Baccichet  
Directeur montgolfières  
Festival International des Montgolfières du Haut-Richelieu  
5, chemin de l'Aéroport  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 7B5

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Madame Marie Lili Lenoir  
Directrice générale  
Municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix  
959, rue Principale  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0

Madame,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Marcel Comiré  
Coordonnateur  
Covabar  
806, chemin Richelieu  
Beloil (Québec) J3G 4P6

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Madame Joanne Saulnier  
Directrice générale  
MRC du Haut-Richelieu  
380, 4<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9

Madame,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Jérémie Lettelier  
Président  
Syndicat de base de l'UPA de Napierville  
259, rue Normand  
Napierville (Québec) J0J 1L0

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Jacques Desmarais  
Maire  
Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu  
795, rue des Loisirs  
Saint-Blaise-sur-Richelieu (Québec) J0J 1W0

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051



Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Jaclin Bisailon  
Président  
Syndicat de base de l'UPA de Lacolle  
1405, Principale  
Saint-Paul-de-L'île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Gilles Dolbec  
 Préfet  
 MRC du Haut -Richelieu  
 380, 4e Avenue  
 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9

Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
 Développement éolien  
 Venterre NRG, représentant de TransAlta  
 514 567-0342



Julie Turgeon  
 Développement éolien  
 Venterre NRG, représentante de TransAlta  
 514 567-0051



Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Pierre Arcand  
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec  
675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Venterre, entreprise appartenant à TransAlta, travaille activement depuis 2005 au développement du projet du parc éolien de Saint-Valentin. L'implication de l'entreprise auprès de l'ensemble des parties prenantes a toujours été guidée par un souci de transparence et d'ouverture. Ainsi, tout au long du développement de ce projet, l'équipe de Venterre s'est assurée de mettre en place tous les mécanismes et processus permettant de bien communiquer les informations pertinentes aux citoyens et aux différents autres intervenants impliqués.

C'est dans cet esprit que Venterre désire demander de façon officielle la tenue d'audiences publiques dans le cadre de son projet éolien. Nous espérons que la mise en place de ce processus gouvernemental permettra une fois de plus d'offrir aux populations de Saint-Valentin, de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville la possibilité de recevoir toute l'information relative à notre projet.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Julie Turgeon, ing.  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514-567-0051

Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514-567-0342

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Gérard Dutil  
Maire  
Municipalité de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix  
959, rue Principale  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Sylvain Lebeau  
Association des aéroliers  
309, ch. Laurendeau  
Magog (Québec) J1X 0M6

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 50 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Madame Nicole Inkel  
Directrice générale  
MRC des Jardins-de-Napierville  
1767, Principale,  
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

Madame,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 50 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Madame Marie-Josée Denis  
Directrice générale  
Chambre de commerce du Haut-Richelieu  
929, boulevard Séminaire Nord, bureau 301  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1B6

Madame,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 50 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Madame, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Jacques Melançon  
Propriétaire  
Camping Grégoire  
347, 221 Route RR 1  
Lacolle (Québec) J0J 1J0

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 50 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051



Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Denis Thomas  
Président  
Club de motoneiges Haut-Richelieu  
1103, Principale  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0

Monsieur,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 50 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, le 30 novembre 2010

Monsieur Dave Turcotte  
Député  
Circonscription provinciale de Saint-Jean  
100, rue Richelieu, bureau 235  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6X3

Monsieur le Député,

Comme vous le savez, l'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 50 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ce projet, représentant un investissement d'environ 150 M\$, arrive à terme et s'apprête à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

L'équipe de Venterre aimerait vous rencontrer afin de vous présenter à nouveau les différentes particularités du projet et de répondre à vos questions.

Voici le projet en bref :

Puissance installée	51,8 MW
Nombre d'éoliennes	25
Hauteur des éoliennes	98 m
Distance d'installation des résidences permanentes	Minimum de 750 m
Date de mise en service	Décembre 2012

De plus, vous pouvez obtenir de l'information sur le projet en consultant notre site web [www.transalta.com/saint-valentin](http://www.transalta.com/saint-valentin). Vous pouvez également consulter les différents documents techniques du projet sur le site du BAPE : [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Veuillez accepter, Monsieur le Député, nos salutations distinguées.



Simon Bélanger  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514 567-0342



Julie Turgeon  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514 567-0051

Montréal, 28 Novembre 2010

**Madame Nancy Trottier**  
Directrice générale  
Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville  
121, rang Cyr  
Saint-Cyprien-de-Napierville  
Québec J0J 1L0

**Objet :** Dépôt du résumé de l'étude d'impact sur l'environnement du projet du parc éolien de Saint-Valentin

Madame Trottier,

Au nom de Venterre NRG, je vous remets le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement du projet du parc éolien de Saint-Valentin. Nous désirons vous assurer qu'aucune éolienne n'est prévue sur le territoire de votre municipalité. Cependant, une section d'environ 1 km de chemin d'accès pour la section nord-ouest du site (voir la carte ci-jointe) est localisée sur votre territoire municipal.

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de ces documents et de nous contacter pour toutes questions relatives au projet.

Veuillez accepter, Madame Trottier, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Julie Turgeon".

Julie Turgeon, ing.  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentante de TransAlta  
514-567-0051



Montréal, le 11 janvier 2011

Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville  
121, rang Cyr  
Saint-Cyprien-de-Napierville (Québec) J0J 1L0

Monsieur le Maire,  
Membres du conseil municipal,

L'équipe de Venterre travaille depuis plusieurs années au développement d'un projet de parc éolien de 51,8 MW situé sur les territoires municipaux de Saint-Valentin et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Au cours de ces années, le projet a évolué et s'apprête maintenant à franchir les étapes réglementaires du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

C'est la raison pour laquelle nous aimerions vous rencontrer et ainsi avoir l'occasion d'échanger sur les diverses préoccupations et enjeux de votre municipalité et de ses citoyens envers le projet. Cette rencontre nous permettra également de vous présenter la nouvelle équipe de Venterre-Transalta dédiée au développement du projet.

En espérant une demande favorable à cette demande, veuillez acceptez, chers membres du conseil, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Julie Turgeon".

Julie Turgeon, ing.  
Développement éolien  
Venterre NRG, représentant de TransAlta  
514-567-0051



Montréal, le 28 janvier 2011

Monsieur Gérard Dutil, Maire  
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
959, rue Principale, C.P. 70  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (Québec) J0J 1G0

Monsieur le Maire,

Depuis près de cinq ans, Venterre (entreprise de TransAlta) travaille à l'élaboration du projet de parc éolien de Saint-Valentin, dans le cadre duquel nous avons également établi un fructueux partenariat, conclu verbalement lors de notre rencontre du 20 juillet dernier, avec la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. C'est dans le cadre de ce partenariat que d'importantes modifications ont été proposées au projet du parc éolien de Saint-Valentin, conformément à vos exigences. Ce même partenariat a mené à l'acceptation, par votre conseil le 3 août dernier d'un nouveau positionnement.

Depuis ce temps, plusieurs déclarations publiques – de même que le bulletin d'information de votre municipalité – laissent croire à un changement de position de votre part, puisque ces déclarations publiques semblent en contradiction avec les discussions que nous avons à ce sujet.

Nous vous assurons toujours notre volonté de conclure une entente avec votre municipalité qui viserait à encadrer les éventuels travaux de construction découlant de la réalisation de ce projet. Bien qu'une telle entente ne fasse l'objet d'aucune obligation légale pour TransAlta, il s'agit d'un témoignage supplémentaire de notre volonté que le développement du parc éolien se fasse dans l'harmonie avec les municipalités concernées et environnantes.

Nous réitérons donc notre demande de rencontre avec vous afin d'échanger de nouveau sur le projet et poursuivre notre partenariat initié en juillet dernier. D'ailleurs, il nous fera plaisir de rencontrer également l'ensemble des maires que vous avez invité dernièrement dans votre municipalité afin de leur expliquer le projet et de mieux connaître leurs appréhensions, le cas échéant. De plus, cette rencontre permettrait d'échanger sur les divers enjeux et préoccupations des municipalités et de ses citoyens sur le projet.

Je serai personnellement dans la région au cours des prochaines semaines, ce sera alors une opportunité pour planifier une rencontre.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le maire, mes salutations distinguées.



Jason Edworthy  
Directeur des relations avec les communautés  
Venterre NRG  
Représentant de TransAlta

c.c. Madame Marie-Lili Lenoir, directrice générale de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
c.c. Monsieur Jacques-M Daigle, Inspecteur municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
c.c. Monsieur André Tremblay, maire de Saint-Cyprien-de-Napierville  
c.c. Monsieur Jacques Desmarais, maire de Saint-Blaise-sur-Richelieu  
c.c. Monsieur Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin  
c.c. Yves Duteau, maire de Lacolle  
c.c. Monsieur Alain Fredette, maire de Napierville  
c.c. Madame Lise Trottier, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur  
c.c. Monsieur Robert Duteau, maire de Saint-Bernard-de-Lacolle